

Question 3
du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier Luyet, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant les tarifs CFF

Au moment où la protection de l'environnement est une préoccupation prioritaire, les CFF mijotent une hausse moyenne des prix des trajets de l'ordre de 3,1 pour cent. Compte tenu des prestations offertes en Valais et de la vétusté du matériel roulant, toute augmentation est injustifiée.

Quelles mesures entend prendre le Conseil d'Etat afin d'éviter une nouvelle hausse discriminatoire pour notre canton périphérique?